



## FACTURE ECHEANCIER

salvador elisabeth  
6 impasse des merles  
34110 frontignan

à Saint-Etienne, le 15/03/2019

Matériel : Objets connectés - telephone portable  
Fournisseur : CORIOLIS TELECOM FRONTIGNAN

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C14204 | PROP2019036640

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/04/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

caisse d epargne - IBAN : fr7613485008000443215794850

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 15/03/2019 au 31/03/2019 de 11.46€HT (soit 13.75€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
25/05/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/05/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/06/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/06/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/07/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/07/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/08/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/08/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/09/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/09/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/10/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/10/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/11/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/11/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/12/2019	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/12/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/01/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/01/2021	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/02/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/02/2021	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €
25/03/2020	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €	25/03/2021	13,48 €	2,69 €	8,90 €	25,07 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,  
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.  
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.  
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement  
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés  
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.